



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-073

OBJET : Point 6. 1. 1 : Election des délégués représentant le conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire de Houdan.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

19 mai 2026.

Dates de publication :

19 mai 2026.

Nbre de conseillers en

exercice : 27

Nbre de votants : 26

(23 présents prenant part au vote + 3 pouvoirs)

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, BELLON Loïc, NOYON Lucien, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, NOUVEL Głwadows, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

Etaient absents :

GIMEL-HAMZA Marie-France (pouvoir à CABARET Gilles), BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien), BOLAND Vanessa (pouvoir à VEILLÉ Christophe) HAMELET Romain (excusé).

Secrétaire de séance :

Madame LIPCZAK Adeline.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026-DEL-037 en date du 31 mars 2026 désignant Monsieur DAMOTTE Stéphane, comme étant le conseiller municipal devant y siéger et qu'en revanche, le représentant de Monsieur le Maire n'a pas été désigné officiellement,

Considérant la candidature de Madame LIPCZAK Adeline, représentante de Monsieur le Maire en qualité de déléguée titulaire,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour le vote à main levée,

Après avoir procédé au vote à main levée,

Article 1. A obtenu :

Madame LIPCZAK Adeline – déléguée titulaire

Nombre de votes exprimés à mains levées 26 (vingt-six)

Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées : 0 (zéro)

Nombre de Suffrages exprimés : 26 (vingt-six)

Majorité absolue : 14 (quatorze)

Article 2. Est ainsi élue déléguée représentante officielle de Monsieur le Maire pour représenter la Ville auprès du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire de Houdan :

- Madame LIPCZAK Adeline, délégué titulaire,

qui déclare accepter cette fonction élective.

Article 3. Ampliation de cette délibération sera transmise à l'école élémentaire de Houdan.

A HOUDAN, le 28 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Adeline LIPCZAK.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 078-217803105-20260527-2026_DEL_073-DE



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 1 juin 2026 09:54
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260601-5108.xml; 078-217803105-20260527-2026_DEL_073-DE-1-2_5195.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-06-01(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_073
Objet acte: Election des délégués représentant le conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire de Houdan.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 5.3-Designation de représentants
Identifiant Acte: 078-217803105-20260527-2026_DEL_073-DE

Rapport d'erreur(s):